

## ***Nomination des arbitres et renouvellement des cartes d'arbitres 5 QUILLES***

### **- Arbitres fédéraux**

A l'issue de l'examen le candidat ayant obtenu une note > à 159 pts est promu arbitre fédéral probatoire 5 Quilles

A l'issue d'une période d'un an minimum, avec mise en situation pratique lors de championnats officiels de niveau régional et/ou national il obtiendra le grade d'arbitre FEDERAL 5 Quilles

Les nominations et les renouvellements des cartes d'arbitre sont proposées à la CNJA par les Présidents des CAL.

Les cartes d'arbitre fédéral sont renouvelables tous les 5 ans.

Avant de donner son accord, la CNJA peut consulter les passeports des arbitres et procéder à toutes investigations complémentaires.

### **- Arbitres de Ligue**

A l'issue de l'examen le candidat ayant obtenu une note comprise entre 100 et 159 pts est promu arbitre de Ligue 5 Quilles

### **- Procédure**

Dans tous les cas, les arbitres doivent remplir et signer un formulaire spécifique, notifiant en particulier leur engagement à répondre aux convocations qui leur sont adressées.

Le non respect de cet engagement par 3 fois, consécutivement ou non, entraîne la radiation de l'arbitre sur les listings de la CNJA. Par conséquent, de ce fait, l'arbitre ne sera plus convoqué.

Pour officier de nouveau, l'arbitre sanctionné doit passer un stage de remise à niveau soumis à l'appréciation de la commission d'arbitrage concernée.